b.e.c

B.E.C

OCTOBRE
1984

EDITORIAL

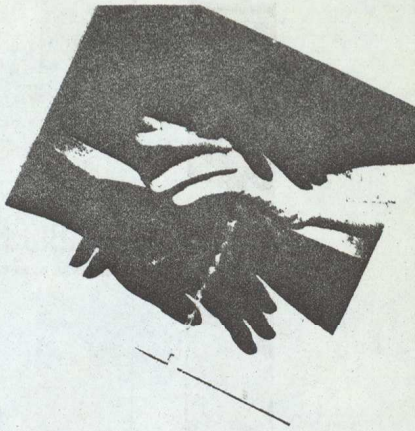

SOUS LE SIGNE DE L'AMITIE

Un an déjà sépare notre entrée dans la Maison du B.E.C. de cette première Assemblée Générale des Anciens où nous célèbrerons l'AMITIE.

Amitié des grands Anciens qui malgré leurs multiples tâches et responsabilités seront des nôtres ce jour-là ! Leuf chef de file est bien entendu le responsable au plus haut niveau du sport français : Nelson PAILLOU, en personne.

Amitié de nos représentants olympiques qui nous feront l'honneur et la joie de commenter les plus belles épreuves sportives du monde. Brigitte GAUDIN-LATRILLE, et Jean Jacques BOUSSEMART perpétuent ainsi la tradition du B.E.C..

Amitié des formateurs; Patrick BOURBEILLON qui par son travail en profondeur nous donne de si beaux résultats. N'oublions pas FROMENTY et Frédéric BOURIAT, champion de France de haut vol, PERROT et ESPONDA champion de France Espoir du javelot et les jeunes pousses du 4 X 100 entraînées par J.M. SANZ et J.P. LAMBROT.

Amitié enfin autour de Raymond PAUTRIZEL qui au terme d'une carrière universitaire bien remplie nous témoigne encore et s'il en était besoin de sa foi dans le sport et la jeunesse. Son optimisme inaltérable et son humanisme en font un Président que nous souhaitons garder encore longtemps.

Amitié enfin de tous ceux qui, quotidiennement, malgré les difficultés, s'attachent à oeuvrer, former et encadrer les nouvelles générations de bécistes assurant ainsi la perennité de l'oeuvre fondée par Paul FOURNIAL, il y a 81 ans !

Yves CHATEAUREYNAUD

20 - 21 OCTOBRE 1984

ASSEMBLEE GENERALE DES ANCIENS ET AMIS DU B.E.C.

Nelson PAILLOU, Patrick BOURBEILLON, J.J.BOUSSEMART, Brigitte GAUDIN-LATRILLE..... Colette BESSON,... GUEGUEN, GUIDICELLI, GUIGUET .....
autant d'Olympiens qui témoignent.

En regard de ces hauts responsables et de ces athlètes d'exception "nourris" à la B.E.C..quée du club, sans hormones ... que pèse "la fabrique" onéreuse de talents régionaux.

Nous ne sommes pas contre "le spectacle". Notre problème est ailleurs. Le problème des responsables des pouvoirs publics, garants du futur, de notre santé ... Aussi.

ANCIEN du B.E.C....! tu es aussi garant de ce qui ne doit pas rester un simple symbole. Nous nous battrons pied à pied contre des pratiques absurdes et criminelles qui aboutissement à bafouer l'individu (voir article sur les anabolisants de ce numéro). Nous avons tous le droit d'exiger des comptes ... car responsables de nos enfants.

ANCIEN ! le B.E.C. est un miroir ...

ne galvaude pas ton image !

Le Président des A.& A. du B.E.C.

M. LENGUIN

POURQUOI PAS !

Les temps de crise sont parfois porteurs d'idées nouvelles.

Il impose, en tous les cas de faire des choix. ... Lorsque plus rien ne va, ou presque, pour étancher les aigreurs d'un quotidien difficile, il est tentant de savourer les fruits, sans assurer les récoltes futures.

.../...

Paradoxe que cette section-Basket (100 pratiquants) qui engloutit une subvention publique légèrement supérieure à celle du B.E.C. tout entier (année 83).

Tout est préparé pour qu'Eclate l'OMNISPORT, son éducation de base, son foyer de vie, ses bénévoles ... Déjà, pélerins déçus, beaucoup de jeunes s'égarent pour des activités solitaires.

Il faut bannir l'Absurde. A chacun sa profession de Foi.

- Financement privé pour les "groupes" qui ont choisi de "gérer" le Haut Niveau, sans assurer la formation de base,

- Financement public pour ceux qui ont en charge la formation des adolescents athlètes et futurs citoyens ... future élite ou non !

Entendu, que les équipes représentatives du pays dans les compétitions internationales devront être prises en charge (stages, défraiements) par l'Etat...
... pour éviter qu'un jour ne retentisse aux Jeux Olympiques.... l'hymne Coca-Cola !!!

Partageons les Rôles ! Responsabilité des Elus, Responsabilité des "Nommés" pour la formation ... contre-poids aux fonds privés, pour la gestion du sport-spectacle , ... sinon ! ... sinon, tout est en place pour une

SOCIETE SCHIZOPHRENE .

"Le Pourquoi pas ? ... serait alors définitivement pris dans les glaces !

Paul, Emile, Victor, MIGUELIN

AUTRE TEMPS, AUTRES MOEURS.

Nous vivons incontestablement une période de mutation. Le sport né de la volonté et de l'enthousiasme de quelques farfelus à la fin du siècle dernier s'est profondément transformé en une centaine d'années. Il est devenu, aujourd'hui, un "phénomène social" à part entière, il pénètre tous les secteurs de la société : travail, loisir, éducation, spectacle, économie, etc, etc... Au fil de l'histoire il a créé ses institutions propres, son développement en a fait un enjeu, l'Etat puis la politique s'y sont bientôt intéressés, et il est aujourd'hui symbole de l'affrontement et du prestige des grandes puissances.

Le sport moderne, cet ailleurs, cet en dehors de la vie sociale (tout au moins dans l'idée de son inventeur le Baron Pierre de Coubertin) reposait sur les concepts d'amateurisme, de bénévolat, de lutte amicale et fraternelle. Il est aujourd'hui traversé par l'ensemble des forces vives qui constituent la société.

Est-ce à dire qu'il a perdu toutes les qualités qu'on lui prêtait encore ? l'éducation et l'apprentissage de la vie sociale par exemple. Non, je ne le pense pas, on sait aujourd'hui que ce n'est plus par essence mais que, comme toutes les institutions humaines, le sport a ses forces et ses faiblesses, il est ce que nous voudrons bien en faire. Et ce n'est pas là, la moindre de nos responsabilités d'enseignants ou d'administrateurs.

De loisir il est devenu, pour les meilleurs, et de par la volonté des hommes de toujours se dépasser, une activité à temps complet, une véritable profession. Cette mutation profonde a engendré une véritable transformation des mentalités et plus particulièrement de tous ceux qui contribuent à la production de ces champions (notamment les cadres : entraîneurs ...). De plus, la préparation de ces athlètes, leurs déplacements imposent dans une perspective de rendement optimal, une mise de fonds

.../...

toujours plus importante.

Par ailleurs, en cette période de crise et de concurrence effrénée, les financements attachés au sport se diversifient de plus en plus, et les financements que nous condamnions naguère nous sont aujourd'hui indispensables car l'Etat et les collectivités locales largement sollicités par ailleurs, ne peuvent plus suivre l'évolution du coût de la vie.

Tout ce long développement pour en arriver au fait qu'un club, même universitaire, ne peut pas rester indéfiniment à l'écart des grandes tendances qui traversent aujourd'hui le phénomène sportif.

Le professionnalisme n'est pas une maladie honteuse, dans d'autres domaines de la culture (le sport en étant partie intégrante) la musique ou la peinture par exemple, le fait n'a jamais posé de problème. Ce qui, à mon sens, est plus choquant, c'est le décalage qui existe entre le discours tenu sur le sport et la réalité des pratiques, c'est aussi la comparaison des incomparables : professionels déclarés ou marrons avec de vrais amateurs aux moyens chichement mesurés.

Par ailleurs, le bénévolat, sur lequel reposait toute l'organisation du mouvement sportif tend à trouver ses limites: la production sportive impose de plus en plus de temps à ceux qui s'occupent et fréquemment entre en jeu une indemnisation que beaucoup jugent tout à fait légitime. On peut à ce sujet noter que l'Etat confie aux fédérations (et donc en dernier ressort aux associations qui les composent) une mission de service public sans lui en donner les moyens.

L'Etat a donc favorisé le développement d'une économie parallèle sans pour autant reconnaître la valeur et la spécificité de ce "travail social" particulier. Par contre, l'administration des impôts et l'URSSAF plus encore, s'intéressent de très près à ce secteur d'activités, preuve encore, s'il le fallait, qu'un flux d'argent non négligeable circule dans ce domaine.

.../...

La question fondamentale se pose donc pour nous de savoir si nous devons permettre à nos équipes sportives de participer au plus haut stade possible de la compétition, ce qui a pour corollaire la recherche de moyens nouveaux (même si nous les avons jusqu'à maintenant écartés!) ou bien, si, prisonniers de notre éthique héritée du 19ème siècle, nous refusons à entrer dans le cycle du sport et de l'économie marchande.

Nous devons, me semble-t-il, ou évoluer ou nous résoudre à un sport d'animation. Dans le même ordre d'idée, il nous faut considérer d'un oeil neuf nos rapports avec l'Université.

Il est évident que le précédent et la reconnaissance historiques s'amenuisent au fil des ans. Il n'est plus concevable que la situation des clubs universitaires soit fonction des conditions particulières ou des relations humaines. Pas plus par ailleurs qu'il ne nous est possible de revendiquer la qualité d'universitaire sans en accepter quelques contraintes. L'accueil des étudiants et des universitaires tant dans les sections qu'au niveau du club me paraît être la moindre des choses. L'heure me semble être à l'ouverture et non à la fermeture ! Notre reconnaissance passe par cette ouverture !

Yves CHATEAUREYNAUD

SECRETAIRE GENERAL DU B.E.C.

LE CLUB UNIVERSITAIRE ET LE SPORT A L'UNIVERSITE

Depuis une quinzaine d'années les réformes en milieu universitaire se sont succédées, parfois à un rythme rapide, visant à transformer aussi bien les structures que les habitudes de fonctionnement. Dans cette mouvance continuelle des institutions, qui a touché aussi l'organisation du sport à l'Université, le Club Universitaire apparaît comme un point fixe, espèce de constante au milieu de transformations parfois anarchiques.

Cette stabilité, le Club Universitaire la doit en grande partie à une mission clairement définie et à la position stratégique qu'il occupe. Placé à l'intérieur des Universités, il participe activement à l'animation et à la promotion des activités physiques et sportives des étudiants et du personnel. Porte-drapeau de l'Université au sein du mouvement sportif et civil, il contribue depuis de longues années à assurer l'une des principales missions de l'Université : son ouverture sur la Cité.

A son niveau propre, -celui du sport-, le Club Universitaire joue donc le rôle d'un trait d'union entre la nation et ses étudiants ; il devient le lieu privilégié d'une action essentielle.

***

Important par la mission qu'il poursuit, le Club Universitaire intervient également de manière non négligeable dans l'organisation matérielle des activités sportives à l'Université.

On a souvent dénoncé le sous-emploi spectaculaire des installations sportives universitaires pendant une grande période de l'année. Quand il est locataire de ces installations, le Club Universitaire y anime des activités qui ne concernent pas les seuls étudiants et qui ne sont par conséquent pas aussi étroitement tributaires des exigences du calendrier universitaire. Il contribue ainsi à diminuer la charge que représentent ces installations pour l'Etat, voire pour les Universités, en aidant à en assurer le plein emploi.

D'autre part, le Club Universitaire a déjà montré, -et il le montre encore par des expériences en cours-, qu'il est en mesure de faire fonctionner des sections de sport de haut niveau universitaires, permettant aux étudiants de mener de front la compétition à un niveau élevé et des études fructueuses.

***

Il serait tout à fait

regrettable dans ces conditions que les projets actuels de restructuration des activités physiques et sportives ne prennent pas en compte la spécificité de l'action des Clubs Universitaires. Bien plus, s'agissant du sport à l'Université, il serait grave de mésestimer les services que peut rendre un organisme qui a fait ses preuves et qui offre l'incontestables garanties de continuité.

Il ne s'agit nullement pour autant de réclamer pour les Clubs le monopole de l'animation et de la compétition sportives en milieu universitaire, mais il semble essentiel de réaffirmer avec force, au moment où elle semble compromise, l'unité du sport universitaire et, à l'intérieur de cette unité, l'apport original des Clubs Universitaires. Il serait sans doute souhaitable que de nouveaux statuts les lient plus étroitement que par le passé aux Universités dont ils sont issus. Ces liens une fois resserrés, il n'est pas pensable que dans la restructuration et le développement du sport universitaire ne leur soit pas reconnu un rôle fondamental.

Y.SELL. JP. SCHNEIDER
Université de Strasbourg
Président du SUC -
Vice Président du SUC

FEDERATION NATIONALE DU SPORT UNIVERSITAIRE

COMITE REGIONAL DU SPORT UNIVERSITAIRE

ACADEMIE DE BORDEAUX

La Fédération Nationale du Sport Universitaire a été créée en 1975, elle est issue de l'ancienne "ASSU" qui réglementait aussi le Sport Scolaire.

Sa mission est de promouvoir et d'organiser la pratique de la compétition sportive "amateur" pour les étudiants et les élèves des Universités et des Etablissements d'enseignement supérieur.

Elle se doit aussi de favoriser avec l'aide des clubs universitaires la participation des étudiants aux compétitions organisées par les fédérations sportives habilitées.

Que représente-t-elle dans l'Académie de Bordeaux ? Pas moins de 3500 licenciés : le plus fort pourcentage de pratiquants au niveau des Universités (Universités Pau, BX I, BX II, BX III) de toutes les académies de France, Paris inclus.

Toutes les semaines entre Novembre et Pâques, le Comité Régional de Bordeaux organise 70 à 80 rencontres sur les terrains du SIUAPS et ceux mis gracieusement à la disposition de la Fédération par les villes de Bordeaux, Gradignan, Talence et Pessac.

Le RUGBY et le FOOTBALL sont les sports rois, suivis de près par : VOLLEY, BASKET et HAND BALL.

L'ecclectisme de la Fédération s'élargit sur toutes les disciplines et à Bordeaux, nous comptons une trentaine de championnats d'académie de sports individuels: de l'ATHLETISME, NATATION jusqu'aux SURF et PELOTE BASQUE .

La F.N.S.U. Bordeaux, c'est aussi SOPHIE et son ange gardien JACKY (engagée pendant l'hiver 84). Le Délégué régional Maurice AFLALOU, jeune béciste des années 54 et sa Présidente Melle Le Professeur ROUGIE qu'il n'est plus besoin de présenter (voir "Fabre et Rougier").

LE BENEVOLAT

12.

Qu'elles prennent la forme d'un travail indépendant ou salarié, qu'elles soient permanentes ou intermittentes, payées au fixe ou à la commission, les activités professionnelles font l'objet d'une réglementation précise et abondante. Tel n'est pas le cas pour le bénévolat : aucun texte ne l'organise ni n'en fixe le cadre.

Cette lacune juridique est, probablement, à l'origine des multiples questions que chacun se pose concernant les travaux bénévoles : qui peut travailler bénévolement ? Quelles sont les conséquences sociales d'une telle activité ? Qui peut avoir recours aux services d'un bénévole ? Peut-on rembourser les frais occasionnés par le travail bénévole et, dans l'affirmative, comment ? Il est d'autant plus important de répondre à ces questions qu'il existe en France, vis-à-vis de toute activité, une présomption de salariat. C'est à partir de cette présomption que raisonnent les contrôleurs. C'est pourquoi, il faut, aussi minutieusement que possible, tracer la frontière entre bénévolat et salariat.

• La notion de bénévolat

Activité d'entraide n'ayant aucun caractère professionnel, le bénévolat, ne bénéficiant d'aucune définition légale, va se définir par opposition.

C'est une activité qui ne peut s'analyser en un contrat de travail, car il n'existe pas de lien de subordination juridique entre le bénévole et la personne physique ou morale, qui utilise ses services. C'est une activité qui ne peut s'analyser en une prestation de services exécutée de façon indépendante, car elle ne s'exerce pas à titre onéreux, mais à titre gratuit.

L'intérêt de la distinction est triple :

— éviter que les sommes, éventuellement, versées pour que vous soyez défrayé ne soient soumises à impôts et à charges sociales ;

— éviter qu'en cas d'accident les assureurs ne refusent de couvrir le risque, en s'abritant derrière la législation des accidents du travail ;

— éviter, enfin, qu'en cas de litige avec le "bénévole" ce dernier ne tente de faire reconnaître, par les tribunaux, l'existence d'un contrat de travail de fait.

La preuve du bénévolat est difficile à apporter. L'on ne signe pas de "contrats de bénévolat" et l'on ne peut, par conséquent, compter sur la preuve écrite. A l'inverse, l'absence de pièce écrite n'est pas un élément suffisant pour prouver le caractère bénévole d'une activité.

C'est à partir d'une série d'indices - ce que les juristes appellent un faisceau d'indices - que les éventuels contrôleurs déterminent s'il y a bénévolat ou, au contraire, salariat déguisé.

• Quels sont les utilisateurs plausibles du bénévolat ?

Les associations et syndicats sont les principaux utilisateurs de bénévoles. Les uns comme les autres n'ont, par nature, aucun but lucratif, aucune vocation à réaliser du profit. Il paraît donc logique que des bénévoles leur apportent gracieusement leur concours.

Les collectivités locales, également, font souvent appel à la bonne volonté de leurs ressortissants.

Les simples particuliers peuvent, eux aussi, avoir recours à des bénévoles, spécialement en ce qui concerne les exploitants agricoles *(loi du 8 août 1962)* et les commerçants et artisans *(voir plus loin notre développement sur l'entraide familiale)*.

Plus rares sont les cas où l'on admet qu'une entreprise puisse recevoir les services d'un bénévole. Il faut, en pratique, se restreindre à deux hypothèses :

— celle où l'activité de l'entreprise peut justifier un concours bénévole ; on prendra pour exemple le cas d'une revue technique ou médicale, à laquelle participe un "grand professeur", sur sa proposition, moyennant un défraiement fixé par lui, et sans que la rédaction du journal puisse se permettre la moindre correction ou la moindre retouche ; dans un cas de ce genre, la Commission de première instance de Paris *(Contentieux de Sécurité sociale)* a pu admettre le bénévolat, dans un jugement en date du 25 avril 1979 *(G.P. 25-26 juin 1980)* ;

— celle où un ancien collaborateur ou administrateur d'une société, ayant pris sa retraite, apporte une assistance gratuite et occasionnelle à son ancienne entreprise. Le bénévolat sera refusé dès lors que l'activité sera soit rémunérée, soit régulière *(Cass. soc. 7.10.1976 ; Cass. soc. 29.1.1981, J.C.P. n° 15, 9 avril 1981)*.

• Qui peut être bénévole ?

Sur ce point, aucun problème : tout le monde a le droit d'être bénévole, à moins d'être lié par un contrat de travail l'interdisant, ce qui est très rare.

13

CHAMPIONNAT

NATIONALE II MASCULINE

POULE 1

1 U.S. CRETEIL
2 C.S.A. KREMLIN BICETRE
3 A.S.P.P.
4 VILLEMOMBLE SPORTS
5 APAS
6 P.L. TROYES
7 A.S.P.T.T. CAEN
8 DIEPPE U.C.
9 A.S. CAUGE SPORTS
10 S.S. VOLTAIRE

POULE 2

1 E.S.M. GONFREVILLE
2 ASNIERES SPORTS
3 U.S. ORMESSON
4 C.S.M. LIVRY GARGAN
5 U.S. SAINTES C.C.
6 S.P.N. VERNON
7 BORDEAUX E.C.
8 ASPOM BORDEAUX
9 E.S. FALAISE
10 C.S.M. FINANCES

POULE 3

1 A.S.P.T.T. METZ
2 C. BILLY MONTIGNY
3 E.S. SCARPONAISE
4 H.B.C BEHREN
5 E.S. BESANCON
6 E.S.C. YUTZ
7 F.C. LINGOLSHEIM
8 TRUCHTERSHEIM H.C.L.
9 A.S. STRASBOURG
10 U.S. ALTKIRCH

POULE 4

1 H.B.C. VILLEFRANCHE
2 S.E. BEAUNE
3 F.J. TREBES
4 THONON A.C.
5 CAVIGAL NICE SPORTS
6 C.S. DECINES
7 A.S. MONACO
8 A.S. CANNES
9 VILLEURBANNE H.B.C.
10 G.F.C. AJACCIO

Calendrier des rencontres

Aller : 1re journée du 25 septembre 1983
Retour : 10e journée du 22 janvier 1984

POULE 1

S Voltaire U S Créteil
S Cauge Sports C S A Kremlin Bicêtre
S P P Divoow U C
S P T T Caen Villemomble Sports
P A S P L Troyes

POULE 2

S M Finances E S M Gonfreville
S Falaise Asnières Sports

POULE 3

U S Altkirch A S P T T Metz
A S Strasbourg C Billy Montigny
E S Scarponaise Truchtersheim H C L
F C Lingolsheim H B C Behren
E S Besançon E S C Yutz

POULE 4

G F C Ajaccio H B C Villefranche
Villeurbanne H B C S E Beaune
F J Trebes A S Cannes